



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
COMMUNE DE MEINIER

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 24 avril 2014**

Présents

Exécutif	MM.	Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
Bureau du Conseil	M. Mmes	Jacques Petitpierre Coranda Pierrehumbert	président vice-présidente
Conseillères municipales	Mmes	Isabelle Meier, Corinne Ménétrety, Ania Schwab	
Conseillers municipaux	MM.	Yannick Dupraz, Jean-François Jordan, François Mégevand, Léon Piller, Florio Togni	
Personnel communal	M. Mme	Michel Vazquez Virginie Favre Romano	secrétaire général comptable
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	Mmes MM.	Julia Collis Jennifer Gabaz, Valérie Sella André Favre, Jean-Baptiste Leclercq	secrétaire du Bureau du Conseil conseillères municipales conseillers municipaux

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2014
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications du Maire
4. Projet de délibération :
 - **01/2014** : Crédit d'investissement pour la révision du Plan Directeur communal et du Plan Directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre
5. Présentation des comptes 2013
6. Divers.

Le **Président** ouvre la séance à 20h15.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2014

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- Oubli corrigé par **Coranda Pierrehumbert** en page 4, point 3, lettre e), 3^{ème} paragraphe :
 - ➔ « ... la route entre les noyers, mais l'espace semble un **peu** trop juste, car ... ».
- **Le Président** demande de modifier la phrase précédente du même paragraphe, comme suit :
 - ➔ « ..., il a été quelque peu modifié pour éviter de passer sur les parcelles de la famille Chenevard ; ... ».
- Rajout indiqué par **Alain Corthay**, page 5, point 3, lettre i) :
 - ➔ « Mardi prochain à 19h, la Rampe, le GIAP, **l'APEM**, la crèche... ».
- 4^{ème} remarque par **Corinne Ménétreay**, page 6, point 4, lettre d), 6^{ème} paragraphe :
 - ➔ « ... Le coût de ces changements est de Fr. 12'000.-, **montant qui sera** prévu au budget 2015. ».
- Corrections suivantes demandées par **Alain Corthay**, page 8, point 5, lettre g), 1^{er} paragraphe :
 - ➔ « ... le seuil critique est atteint, les fratries ~~de Meinier~~ **des 4 communes membres** n'ont même plus la garantie... "
 - au second paragraphe :
 - ➔ « Il va falloir **aussi** refuser les enfants des parents qui n'habitent pas **mais travaillent uniquement** sur une des 4 communes du Groupement. ...
 - ... dans la région ~~suite aux changements de statuts qu'elles ont subi~~, entre autres, ce qui ... ».
 - et au 3^{ème} paragraphe :
 - ➔ « Concernant les comptes, environ ~~10%~~ **8%** de la participation communale ... ».
- **Le Président** apporte une dernière correction, page 8, point 5, lettre d), 8^{ème} paragraphe :
 - ➔ « ... par le CSR au St-Paul et à l'USM, semble mal ~~partie~~ **engagée** et est donc... ».

2. Communications du Bureau du Conseil

a) **Tournoi de football et de pétanque des élus du 15 juin 2014**

Le Président signale aux personnes intéressées que le délai d'inscription **pour le football** a été allongé au 25 avril.

3. Communications du Maire

Tout d'abord, **le Maire** souhaite la bienvenue à Virginie Favre Romano, notre nouvelle comptable, pour sa première participation à la séance du Conseil municipal. Il la remercie déjà pour tout le travail effectué.

a) Nouveaux habitants

La traditionnelle verrée d'accueil a été fixée au 2 septembre 2014 à 18h30. Elle a lieu d'habitude en juin, mais cette période est déjà trop chargée.

b) Ski club

Le club nous a fait parvenir une invitation à leur soirée annuelle du 10 mai pour tous les élus. Un exemplaire - valable pour deux personnes - est distribué à chacun.

c) Fondation de la Pallanterie

Petit rappel de l'importante séance de la commission BAM élargie à tous les membres du Conseil, lors de laquelle la FITIAP procèdera à la présentation du projet d'extension, de la mixité de la zone et du financement de ces objets : 30 avril 2014 à 20h00 à la Mairie.

d) Extension de la zone sportive

Suite à la demande de renseignements déposée il y a environ 3 ans, Etienne Murisier va vous parler du projet de déclassement de cette zone, car il est temps d'avancer dans ce projet pour le conduire si possible en parallèle avec le déclassement de la ZIAP, indique **le Maire**.

Etienne Murisier projette un plan - qui n'a pas changé depuis la dernière présentation - et détaille la zone d'extension prévue et où seraient implantées les nouvelles installations, soit : terrains de football, buvette du foot, bulle pour le tennis, piscine intercommunale et halle de sport (ces deux derniers objets sont couplés selon demande des communes intéressées au projet ; ils pourraient être implantés dans cette zone), etc.

Le 30 avril, le déclassement de la ZIAP va être évoqué et il serait judicieux, comme l'a indiqué le Maire, que le déclassement de la zone sportive soit effectué en même temps. L'extension de la zone sportive entre le Centre sportif de Rouelbeau et la route de Compois, permettrait de conserver une zone verte "tampon" entre la ZIAP et Essert notamment. Les propriétaires doivent être contactés pour cela.

Concernant le verger, nous n'avons pas encore la réponse quant à son déplacement éventuel, s'il s'avère nécessaire. Pour l'école de Rouelbeau, il serait possible d'intégrer la piscine dans la même parcelle avec l'école derrière, mais tout reste à discuter.

Le Maire précise, concernant l'intercommunalité, que de nouveaux statuts devront être mis sur pied pour cette extension, des garanties formelles devant être obtenues de tous les partenaires avant de se lancer ; pour la piscine par exemple, il faudrait peut-être prévoir des partenariats privés-publics. Le plan financier décennal devra tenir compte de tout ça pour s'assurer de l'équilibre financier de l'opération. Il faut savoir que le projet va prendre des années.

En réponse à la question de **Yannick Dupraz** sur le coût d'entretien important d'une piscine et la capacité financière ou non de notre commune d'assumer une telle dépense, **le Maire** et **Jean-François Jordan** répondent que tout dépendra des finances communales en temps voulu ; le prochain plan décennal permettra d'y voir plus clair en fonction des charges actuelles et futures. Quoi qu'il en soit, même si la zone est déclassée - ce qui doit être demandé par la Commune, ce projet ne se fera peut-être pas avant de nombreuses années. Par ailleurs, toute dépense, tant des communes que du Groupement du CSR, nécessite l'aval du Conseil municipal.

Etienne Murisier conclut en précisant que toutes les communes de la région Arve-Lac (hormis les 3 Chênes) seront approchées pour ce projet.

e) **Château de Rouelbeau**

Il continue sur la visite d'environ 13 châteaux de la région - dont celui de Rouelbeau, qui est organisée le 8 juin par le Conseil général de la Haute Savoie, dans le cadre des journées nationales de l'archéologie. Les visiteurs seront pris en charge à divers emplacements prédéterminés et transportés en car. Ils ont été informés que cette visite a lieu en même temps que le tournoi international juniors prévu au CSR ; ils feront donc en sorte de déposer les personnes et non de stationner dans le parking du CSR.

f) **Centre du village**

Le Maire revient sur les deux problèmes qui étaient encore en suspens :

Pour la surchauffe du bâtiment collectif, les stores du patio Sud ont été posés, tout est donc en place pour éviter que le problème ne se reproduise. Des dispositions sont à respecter par les utilisateurs (ouvrir les fenêtres le matin en arrivant, baisser les stores, etc). Financièrement, les assureurs ont accepté de prendre en charge les modifications apportées, hormis les actions impliquant une plus-value "normale", qui sont à charge de la commune. Les honoraires de l'expert mandaté (environ Fr. 50'000.-) seront également partagés.

La séance de ce matin relative aux luminaires "tortues" était un peu plus difficile, mais nous avons demandé que tout soit réglé d'ici au 12 juin. Normalement, pour ce dossier, aucun frais ne sera à notre charge, même si les assurances rechignent au départ.

Etienne Murisier profite de la date susmentionnée pour préciser que le 12 juin à 19h00 correspond à l'inauguration de la fresque sur l'édicule du centre du village, à laquelle toute la population sera conviée. N'en ayant pas encore discuté avec la commission ad hoc, il donnera plus d'informations au prochain Conseil. La fresque est en cours de réalisation à Bilbao, précise **le Maire**. Quelques photos seront montrées à l'assemblée en fin de séance.

g) **Contournement du village**

Etienne Murisier enchaîne et rapporte que l'Exécutif continue à recevoir les propriétaires dont les parcelles bordent la future route prévue. Le service concerné du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) a été reçu pour en discuter, ainsi que de la mise à ciel ouvert du canal de Compois, pour laquelle ils participeront aux honoraires du bureau d'ingénieurs à hauteur de 80% - puisque cette demande émane de la Confédération.

Concernant le projet de route, la DGT (Direction générale des transports) de ce même département a également été assez positive ; nous espérons que ce projet sera donc inscrit au Plan directeur cantonal des routes, après avoir reçu le service de l'agriculture pour discuter de la surface qui serait prise sur le domaine agricole.

La proposition de passer la route de Covéry en "Riverains seuls autorisés" - pour une période test - sera finalement peut-être acceptée, mais en détournant la circulation par le chemin de la Reine Marie-José d'Italie, qui sera alors mis en sens unique, avec un retour des véhicules par la route de Gy. Des comptages seront ensuite à effectuer pour évaluer l'utilité de cette mesure. Nous attendons la réponse définitive. Ce test pourrait démarrer en juin déjà selon **le Maire** et jusqu'à la fin de l'année espérons-le. Nous informerons la Commune de Gy.

h) **GIPE**

Alain Corthay indique qu'Ania Schwab s'est proposée pour remplacer Florio Togni au Conseil du Groupement, l'Exécutif la remercie et la confirme donc pour démarrer dans sa fonction dès juin 2014.

i) **Conseil administratif de SIG**

Le Maire informe qu'il a été réélu par 81 voix contre 77. Il est applaudi par l'assemblée et remercie toutes les conseillères et tous les conseillers municipaux qui ont soutenu sa candidature.

4. **Projet de délibération**

- **01/2014** : Crédit d'investissement pour la révision du Plan Directeur communal et du Plan Directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre

Le Président lit la délibération.

Concernant les offres reçues des mandataires contactés, aucune n'atteignant seule Fr. 100'000.-, il n'était pas nécessaire de procéder à une mise au concours, indique **le Maire**. L'Exécutif souhaitait travailler avec des partenaires qui connaissent très bien la Commune et avec lesquels nous avons déjà collaboré, ce qui est le cas pour les 4 entreprises traitant les différents domaines selon leurs spécialités, précise **Alain Corthay**.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 9 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

5. **Présentation des comptes 2013**

Virginie Favre Romano distribue à l'assemblée les comptes de la Commune, ainsi que les rapports des organes de contrôle de la Commune, de la Fondation de la Pallanterie, du Groupement du CSR et du GIPE.

Le Maire rappelle que le document sur les comptes de fonctionnement a été préparé avec ses Adjoints, la comptable et les commissions. Les comptes ont été validés par la fiduciaire et la commission des Finances se prononcera à la fin de la présentation. Les résultats sont bons et dégagent un petit boni, grâce aux recettes fiscales supérieures à ce qu'elles avaient été estimées.

Concernant Berthet, il fait remarquer que le bénéfice de l'opération, qui devait entre autres être reversé dans le compte "Provision pour pertes sur débiteurs", est inférieur à ce qui avait été annoncé, car nous avons dû amortir l'achat du terrain - ce qui n'a jamais été fait depuis 25 ans. Le compte susmentionné est quand même réapprovisionné d'environ Fr. 300'000.-, ce qui porte la couverture à 75%, alors que l'Etat préconise 30%.

Il détaille ensuite les rubriques ayant subi une variation relativement importante par rapport à ce qui avait été budgété.

D'ici au vote des comptes le 15 mai, chacun est vivement encouragé à poser toutes les questions qui pourraient surgir, tant à l'Exécutif qu'à la comptable ou au Président de la commission des Finances.

Pour conclure, **Jean-François Jordan** signale que sa commission des Finances s'est réunie voici 15 jours pour examiner les comptes, présentés en toute transparence. Il félicite Virginie Favre Romano pour la clarté de son travail et confirme que les comptes ont été préavisés favorablement. Il précise que par rapport au plan financier décennal qui était relativement prudent et qui prévoyait l'absorption vers 2017-2018 de la totalité du compte de provision pour pertes sur débiteurs, nous nous en sortons pour l'instant mieux que prévu. Ce plan va être actualisé pour donner une vision à jour sur le long terme.

Le Maire passe ensuite aux investissements au 31 décembre 2013. Les dépenses ont été légèrement excédentaires pour le Centre du village. Il explique les autres variations sur les dépenses 2013.

Il propose enfin à chacun de prendre connaissance des différents rapports distribués d'ici au 15 mai.

6. Divers

a) Routes

Corinne Ménétreay signale que le chemin des Combes comporte de nombreux trous dangereux.

Etienne Murisier répond que la voirie va les boucher, mais ils sont très occupés en cette période et ne peuvent pas assumer toutes les tâches en même temps. C'est prévu, il faut juste patienter un peu. Si la surcharge perdure à la voirie, une entreprise sera mandatée pour effectuer la remise en état de ce chemin.

b) Berthet

Yannick Dupraz s'interroge sur le récent mouvement de terre à Berthet. Quand Piasio a terminé les travaux, ceux-ci n'ont pas été acceptés répond **Etienne Murisier**, car le terrain présentait une différence d'un mètre, ce qui a nécessité de le remettre à niveau. Tout est en ordre à présent et la prairie a été semée par Denis Jotterand.

c) Containers

Deux étages de containers s'empilent sur le territoire de M. Danel, selon information transmise au **Président** par M. Détraz d'Essert, qui s'en inquiète. Ce dernier lui a également signalé que le sac d'égout qui se trouve devant sa maison régurgite lors de fortes pluies. **Etienne Murisier** va s'occuper de ces objets.

d) Fresque de l'édicule

Pour finir, **Etienne Murisier** projette comme promis les premières images de la fresque en cours de réalisation, envoyées par l'artiste mandaté. **Le Maire** explique que les valeurs rurales de base de Meinier sont représentées dans cette fresque, qui contient notamment sur une des faces à l'intérieur de l'édicule, la chanson du laboureur ; sur les parties extérieures - non projetées - apparaîtront le noyer, le pressoir, l'ancien terrain de football, les Voirons avec le Mont-Blanc, etc.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 22h05.

Prochaine séance du Conseil Municipal : **jeudi 15 mai 2014 à 20h15**

La Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....

Julia Collis

.....

Jacques Petitpierre

Annexe : délibération votée

Meinier, le 15 mai 2014 /mv



Meinier

Législature **2011-2015**
 Délibération N° **01/2014**
 Séance du Conseil municipal du **24 avril 2014**
 p. 1/1

Délibération n° 01

Ouverture d'un crédit d'investissement pour la révision du Plan Directeur communal et du Plan Directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre

Vu la nécessité de réviser le plan directeur communal, conformément à l'art. 10 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT - L 1 30),

vu l'obligation pour les communes d'établir en principe tous les dix ans un plan directeur des chemins piétons, conformément aux articles 5 et 10 de la loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LaLCPR - L 1 60),

vu la procédure à suivre pour l'élaboration d'un tel plan, régie, conformément à l'article 8 de la loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre, par l'article 5 alinéas 1 à 3 de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localité (L 1 40), par analogie,

vu le descriptif des prestations et les offres reçues des mandataires, comprenant l'étude préliminaire, les propositions de solutions et révision, et le projet définitif et synthèse,

vu l'art. 30 al. 1 lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'exécutif,

Le Conseil municipal décide par 9 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de Fr. 170'000.- TTC pour la révision du Plan Directeur communal et du Plan Directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre ;
2. De comptabiliser la dépense prévue d'un montant de Fr. 170'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir la dépense nette totale (déduction faite des subventions attendues) en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 79.00.331.02 dès l'année qui suit la réalisation du Plan Directeur ;
4. D'autoriser le Maire à contracter si nécessaire un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 170'000.- ;
5. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 16 juin 2014.

Meinier, le 5 mai 2014

Le Président du Conseil municipal
Jacques Petitpierre